

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Nombre de membres : | <u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN. |
| 48 | |
| Nombre de membres présents : | |
| 46 | |
| Nombre de membres votants : | |
| 47 | |
| Date de convocation : | |
| 23/04/2026 | |
| Date d'affichage du procès-verbal : | <u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE. |
| | |
| | <u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON. |
| Numéro de délibération : | |
| 1701 - 2026-04-29 | |

France Dignes, association nationale des gestionnaires de digues : Election des représentants

France Dignes est une association loi 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

L'association France Dignes a pour missions de :

- **mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues** et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- **renforcer les compétences « métiers »** des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- **représenter la profession** auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- **assurer une veille** technique et réglementaire ;
- **assurer la conception et la maintenance d'outils** et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- **conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires** et de participer à des projets européens et internationaux.

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

La fréquence de réunion de l'assemblée générale est d'environ une par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin qui participeront aux assemblées générales de l'association France Dignes (environ une fois par an) :
 - o membre titulaire : **Monsieur Guy DUBOURG**
 - o membre suppléant : **Monsieur Yohann LETOUZE**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

